



Commandement de quitter les lieux

Par **cityville**, le **03/08/2011** à **20:51**

Bonjour, Je viens vers vous car je vais etre expulser du logement le 23/08/11. Au mois de mai mon medecin a du m'arreter pour une grossesse à risque je me suis retrouver sans salaire depuis le mois de juin je n'ai pas pu payer une partie de l'apurement mais là l'assurance maladie a commnecer a me payer mes indemnisations et j'ai envoyer 250 euros ce que je devais faire tout les mois le loyer encours a été regler.Je dois accoucher vers la fin du mois d'aout debut septembre.J'ai demander au juge d'execution un delai car j'ai fais un demande de logement mais je n'ai toujours pas de reponse.Ni du juge , ni pour la demande.J'ai egalement un autre enfant de 3 et demi qui va reprendre l'ecole au mois de septembre.Que puis je faire d'autre svp pour qu'on ne puisse pas nous expulser et qu'on ne nous prenne pas nos enfants?

Par **cocotte1003**, le **04/08/2011** à **02:42**

Bonjour consultez rapidement une assistante sociale car si vous avez repris le règlement de vos loyers, elle peut vous obtenir le Fond de Solidarité au Logement qui vous aidera à régler vos retards, cordialement

Par **cityville**, le **04/08/2011** à **07:41**

Bonjour, rnrnMerci beaucoup pour votre reponse rnJe vais aussitot voir l'assistante socialernmerci